

Délibération n°2021-01-02f

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2021 : Acquisition de matériel informatique

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	81
Pouvoirs	15
Votants	96

L'an deux mille vingt et un, le 25 février et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 février 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Robert Gantheil** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Bredèche Robert	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Faugeron Guy	à	Philippe Roche	Gruat Xavier	à	Pierre Chevalier
Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Nirelli Catherine	à	Philippe Brugère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Ribeiro Sophie	à	Céline Parrain
Saugeras Jean-Pierre	à	Aubessard Anne-Marie	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

## Délibération n°2021-01-02f



Envoyé en préfecture le 26/02/2021  
 Reçu en préfecture le 26/02/2021  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20210225-20210226026-DE

Le président explique que par courrier du 29 janvier 2021, la préfecture de la Corrèze a transmis la circulaire d'appel à projets pour la programmation 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), établie suite à la tenue de la commission des élus réunie le 22 janvier 2021.

Un des 4 axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté, correspond à « développer les facteurs de compétitivité » avec une action, d'encourager aux usages numériques. Cette action se traduit par l'acquisition de matériel informatique pour des agents de la collectivité qui à ce jour ne sont pas équipés.

L'objectif est donc d'informatiser certains postes de travail dans le but de s'adapter aux nouvelles pratiques du numérique, de moderniser notre fonctionnement et de faire évoluer nos métiers.

Le coût de l'opération s'élève à 14 981,20€ HT soit 17 977,44 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<b>DETR</b>	<b>5 992,48 €</b>	<b>40 %</b>
Participation du demandeur : autofinancement	8 988,72 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>14 981,20 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel informatique, pour un montant de 14 981,20 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Acquisition de matériel informatique des mairies et EPCI et des maisons France Service et Projets ayant recours aux technologies de l'information et de la communication, y compris des logiciels informatiques », au taux fixe de subvention sollicitée de 40 %, plafonné à 15 000 € HT de dépenses éligibles, soit une subvention sollicitée de 5 992,48 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	96
Pour	96
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 25 février 2021

Le président,  
Pierre Chevalier

